Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Bois-le-Roi

ANNEXES
Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine

PLUi approuvé le 16 octobre 2026

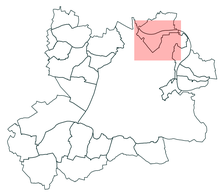

CITADIA

Eléments de contexte

- Limite de la CAPF
- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles

Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine

- A4 - Servitudes de passage dans le lit ou sur les berges des cours d'eau
- A7 - Servitudes relatives aux forêts dites de protection

AC1 - Servitudes relatives aux monuments historiques

- Monuments historiques (centre du monument)
- Monuments historiques (Monument/domaine réel)
- Périmètre de protection

AC2 - Servitudes relatives aux sites inscrits et classés

- Classé
- Inscrit
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eaux destinées à l'alimentation en eau potable et des sources minérales naturelles - Données non disponibles sur cette carte mais périmètres disponibles dans les annexes

N

0 100 200 m

Sources : ATLAS DES PATRIMOINES, DDT 77 ; Réalisation : Citadia Conseil – I.Carfantan - Le 29-09-2025